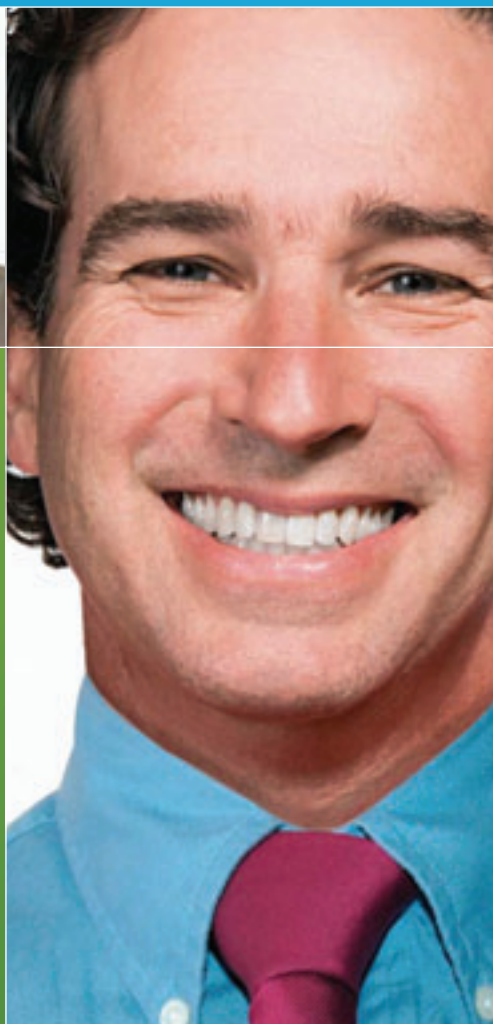




Garanties 2009

APRIL Mission

[des solutions] pour les collaborateurs **en missions à l'étranger**



*La couverture complète
des collaborateurs
en missions jusqu'à
180 jours à l'étranger*

Imprimé sur papier recyclé





APRIL Mission 2009

APRIL Mission est une solution d'assurance collective s'adressant aux entreprises dont les collaborateurs sont amenés à effectuer régulièrement des missions professionnelles à l'étranger jusqu'à 180 jours consécutifs. Le contrat peut également être ouvert aux visiteurs, consultants, intérimaires, stagiaires, mandataires sociaux de l'entreprise et aux conjoints des collaborateurs.

En effet, du simple incident à l'accident grave, nombreux sont les risques auxquels sont exposés les salariés en missions et par extension l'entreprise les y envoyant. En tant qu'employeur, la responsabilité de l'entreprise peut être engagée si toutes les dispositions n'ont pas été prises pour garantir l'intégrité physique des collaborateurs.

Une couverture intégrale et adaptable

Des frais de santé très bien pris en charge

- Frais de santé couverts à **100% des frais réels** en complément de la Sécurité sociale et/ou de toute mutuelle ou organisme de prévoyance, **sans profil de santé**, avec ou sans franchise.
- Possibilités d'assurance dès le 1^{er} euro dans les cas adaptés et de couverture des conjoints.
- Prise en charge hospitalière à 100% des frais réels : vos collaborateurs n'ont pas à faire l'avance de leurs frais d'hospitalisation.

Des garanties d'assistance rapatriement étendues

- En cas de maladie, d'accident ou d'événement grave survenant au collaborateur, à sa famille ou ses biens, APRIL Mobilité Assistance organise et prend en charge 20 prestations d'assistance différentes. Vos collaborateurs sont certains d'être secourus en cas de difficulté.

Une Responsabilité civile vie privée

- Vos collaborateurs sont couverts pour les conséquences des fautes commises au cours de leur vie privée et ayant occasionné des dommages corporels et/ou matériels à des tiers.

Des garanties complémentaires indispensables pour vos collaborateurs

- Bagages : couverture jusqu'à 4 000 € en cas de perte, vol, destruction ou retard des bagages,
- Individuelle accident : un capital allant jusqu'à 300 000 € est versé aux proches en cas de décès ou d'invalidité suite à accident. Majoration de 50% du capital choisi en cas d'attentat ou d'agression,
- Protection juridique : en cas de litige de la vie courante, mise à disposition d'une assistance juridique couvrant les frais d'instruction et les honoraires d'avocat,
- Soutien psychologique : en cas de « coup dur » à l'étranger ou de stress professionnel extrême, une équipe de psychologues est à l'écoute de vos collaborateurs.




> Des garanties solides

- **APRIL Mobilité couvre les dépenses de santé de vos collaborateurs jusqu'à 750 000 € par an.**
Exemple : Hospitalisation d'urgence aux États-Unis. 5 journées en soins intensifs = 7 600 US \$ x 5 = 38 000 US \$
→ Prise en charge hospitalière par APRIL Mobilité, sans avance de frais pour le collaborateur : 100% des frais réels (en complément du remboursement de la Sécurité sociale française).
→ Reste à charge pour le collaborateur : 0 US \$.
- **Si vos collaborateurs séjournent aux États-Unis** : en cas d'urgence, le soir ou le week-end, lorsque leur médecin n'est pas disponible, nous leur proposons un service de consultations à domicile. Vos collaborateurs accèdent à un réseau de médecins pouvant se rendre à leur domicile, sur simple appel téléphonique et leur éviter ainsi d'attendre de longues heures au service d'urgences des hôpitaux lorsque cela ne s'avère pas nécessaire.



> Une vraie souplesse dans l'adaptation de la couverture aux besoins de votre entreprise

- **APRIL Mission a été conçu afin de s'adapter aux attentes des entreprises, quelle que soit leur taille :**
→ Choix entre la formule Tempo couvrant nominativement des collaborateurs pour une durée fixe et la formule Global, annuelle à tacite reconduction, non nominative, utilisable successivement par différents collaborateurs.
→ Sur la formule Global, choix de la durée maximale des missions (90 ou 180 jours), du rachat ou non de la franchise pour les frais médicaux, du montant de l'individuelle accident/invalidité. Options de couverture au 1^{er} euro de collaborateurs non affiliés à la Sécurité sociale, de couverture des conjoints des collaborateurs, d'assistance au véhicule...
- 



> Une tarification avantageuse, y compris pour les PME

APRIL Mission est proposé à partir de 90 € par carte nominative en formule Tempo (pour une durée de couverture de 3 mois pour un collaborateur assuré). Cette formule est particulièrement bien adaptée aux petites et moyennes entreprises, qui envoient temporairement des collaborateurs à l'étranger. La formule Global s'adresse à de plus grandes sociétés, dont une proportion de salariés est constamment amenée à effectuer des missions.

Votre service Conseil Client

Vous souhaitez un renseignement complémentaire sur le contrat APRIL Mission ?

Notre service Assurances collectives, composé de **spécialistes de la protection sociale internationale**, vous conseille sur le choix de la meilleure solution adaptée à votre entreprise.



Cette **équipe multilingue** est à votre disposition du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 (8h30 à 17h30 le vendredi) pour répondre à toutes vos questions :

Tél : + 33 (0)1 73 04 64 26, Fax : + 33 (0)1 73 02 93 70, E-mail : deviscollectif@aprilmobilité.com

Nous pouvons également vous accueillir sur rendez-vous à notre siège social situé :
110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.
Métro : Père Lachaise ou Saint-Maur - Lignes 2 et 3 - Parkings : Alhambra ou Les Trois Bornes.

Les Extranets Entreprise et Assuré

À l'étranger, il est très pratique pour vos collaborateurs de pouvoir consulter en ligne, 24h/24, toutes les informations relatives à leur contrat. Aussi, depuis le site www.aprilmobilité.com, ils ont accès à un espace sécurisé par un code d'accès et un mot de passe leur permettant de bénéficier de nombreux services :

- consultation en temps réel de leurs décomptes de remboursement, des garanties et conditions générales du contrat, de leurs coordonnées dont dispose APRIL Mobilité.

Un second espace sécurisé est mis à la disposition de l'entreprise pour consulter tous les paramètres du/des contrats souscrits auprès d'APRIL Mobilité (également à partir du site www.aprilmobilité.com) :

- consultation du nombre de cartes couvrant les collaborateurs en missions à l'étranger,
- consultation de l'historique des appels de cotisation et de leur règlement,
- consultation des coordonnées postales, bancaires de l'entreprise et du mode de règlement choisi.

La Carte Assuré

La carte APRIL Mission remise à chaque collaborateur partant en mission à l'étranger comporte les numéros d'urgence, joignables 24h/24 et 7j/7, pour :

- bénéficier d'une prise en charge directe en cas d'hospitalisation,
- déclencher les services d'assistance en cas d'urgence,
- accéder au service de soutien psychologique.

Elle facilite notamment l'admission d'un collaborateur dans un établissement de soins, en cas d'hospitalisation urgente. Afin de simplifier les démarches, cette carte est personnalisée au nom de l'entreprise et reprend le numéro du contrat.



Nos engagements de service

Une haute qualité de gestion

Nos équipes sont organisées afin de permettre le traitement des affiliations de nouveaux collaborateurs en 24h et de leurs remboursements en 48h (*hors délais d'acheminement postaux et délais bancaires*).

Un service d'e-mails automatiques permet de communiquer en temps réel à vos collaborateurs assurés les informations concernant le suivi de leurs remboursements.

Au service de nos clients

Dans un souci permanent d'amélioration de la satisfaction de ses clients, APRIL Mobilité est engagée dans une démarche qualité faisant l'objet de mesures régulières. Ainsi, nos équipes respectent les engagements de service suivants : décrocher 95% de vos appels en moins de 3 sonneries, répondre aux demandes d'informations transmises par mail ou par courrier en moins de 24h, vous accueillir avec courtoisie et efficacité lors de nos échanges.

Deux formules sont proposées selon vos besoins, aux collaborateurs ainsi qu'aux visiteurs, consultants, intérimaires, mandataires sociaux de l'entreprise :

APRIL Mission Tempo :

Formule temporaire pour 3, 6, 9 ou 12 mois afin de couvrir les missions jusqu'à 90 jours consécutifs (garanties 1 à 7). Une carte nominative est établie pour chaque collaborateur amené à effectuer des missions à l'étranger pour le compte de l'entreprise. L'entreprise peut souscrire cette formule pour des durées différentes selon les besoins spécifiques des salariés et renouveler le contrat lorsqu'il arrive à échéance et que le salarié est amené à se déplacer à nouveau à l'étranger.

APRIL Mission Global :

Abonnement annuel pour prendre en charge les missions de 90 ou 180 jours consécutifs (garanties 1 à 8) à l'étranger. Le niveau de l'individuelle accident/invalidité est modulable et une option est proposée en complément : l'assistance au véhicule. Le contrat propose également le rachat de la franchise sur les frais de santé. Les cartes sont établies au nom de l'entreprise et peuvent être échangées pour couvrir plusieurs salariés lors de missions différentes.

1 Frais de santé

Les garanties frais de santé viennent en complément du remboursement de la Sécurité sociale française et/ou de toute mutuelle ou organisme de prévoyance.

Selon certaines modalités, APRIL Mission Global peut couvrir au 1^{er} euro les collaborateurs étrangers ne bénéficiant pas de la Sécurité sociale française ainsi que les collaborateurs français partant plus de 3 mois à l'étranger, qui ne sont plus pris en charge par le régime de base. Les frais d'hospitalisation sont pris en charge sans avance de frais par le collaborateur, 24h/24 dans le monde entier hors France métropolitaine.

APRIL Mission Global propose également une option permettant la couverture de l'ensemble des conjoints des salariés de l'entreprise.

	Tempo	Global
Territorialité	monde entier hors France métropolitaine	
Plafond global de remboursement	250 000 € (part du régime de base incluse)	750 000 €* (part du régime de base incluse)
Hospitalisation médicale et chirurgicale	100% des frais réels <i>voir définition</i>	100% des frais réels <i>voir définition</i>
Prise en charge directe des frais <i>voir définition</i>	oui	oui
Consultations, visites auprès de médecins généralistes ou spécialistes, analyses, radiographies, pharmacie	100% des frais réels	100% des frais réels
Soins dentaires	100% des frais réels	100% des frais réels
Soins optiques (montures, verres et lentilles remboursés par la Sécurité sociale)	en cas d'accident caractérisé uniquement.	en cas d'accident caractérisé uniquement.
Prothèses dentaires	Maximum 300 €/an	Maximum 300 €/an
Franchise pour les frais médicaux (rachetable sur la formule Global)	30 € par sinistre	30 €* par sinistre ou sans franchise

* Sur APRIL Mission Global, l'option de couverture au 1^{er} euro réservée aux salariés ne relevant pas ou plus de la Sécurité sociale française, prévoit un plafond global de remboursement de 250 000 € et une franchise non rachetable de 50 € par sinistre.

Comprendre

Frais réels : ensemble des dépenses de santé facturées à l'assuré.

Prise en charge directe des frais : après accord préalable de l'assureur, si vous êtes hospitalisé, vous pouvez bénéficier de la prise en charge directe de vos frais dans tous les établissements hospitaliers, grâce à la carte APRIL Mobilité.

Exemple de remboursement

Hospitalisation chirurgicale suite à un accident aux États-Unis

2 journées en soins intensifs = 7 600 US \$ x 2 = 15 200 US \$

→ Restent à charge : 30 € de franchise (si l'option rachat de franchise n'a pas été souscrite)

→ Remboursement APRIL Mobilité à 100% des frais réels = 15 170 US \$

2 Assistance au collaborateur

En cas de maladie ou d'accident grave et après accord préalable et obligatoire d'APRIL Mobilité Assistance, organisation et prise en charge selon le cas des prestations suivantes :

	Tempo	Global
Territorialité	monde entier hors France métropolitaine	monde entier
Rapatriement médical	oui	oui
Transport médical	oui	oui
Envoi d'un médecin sur place	oui	oui
Rapatriement du corps en cas de décès	oui	oui
Frais de cercueil et frais annexes	jusqu'à 3 000 €	jusqu'à 3 000 €
Retour anticipé en cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille	billet A/R valable si décès ou hospitalisation supérieure à 6 jours	billet A/R valable si décès ou hospitalisation supérieure à 6 jours
Retour anticipé en cas de catastrophe naturelle, d'attentat ou de pandémie survenant dans un rayon de 100 km autour du lieu de mission	billet retour	billet retour
Retour anticipé en cas de dommages au domicile (détruit à plus de 50%)	—	billet A/R
Retour anticipé du dirigeant en cas de dommages graves aux locaux de l'entreprise	billet A/R	billet A/R
Frais de transport pour un proche en cas d'hospitalisation de l'assuré sur place	billet A/R si hospitalisation supérieure à 6 jours	billet A/R si hospitalisation supérieure à 6 jours
Organisation du retour du conjoint accompagnant si rapatriement de l'assuré	—	billet retour
Frais de transport pour un proche si décès de l'assuré à l'étranger	billet A/R	billet A/R
Frais de séjour pour un proche si hospitalisation ou décès de l'assuré sur place	jusqu'à 100 € par jour pendant 6 jours	jusqu'à 100 € par jour pendant 6 jours
Collaborateur de remplacement si décès, rapatriement médical ou retour anticipé de l'assuré	billet A/R	billet A/R
Transmission de messages urgents	oui	oui
Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	oui	oui
Avance de fonds en cas de perte ou de vol des affaires personnelles ou des titres de transport à l'étranger	jusqu'à 5 000 €	jusqu'à 5 000 €
Frais de recherche et de secours	jusqu'à 5 000 € par personne jusqu'à 15 000 € par événement	jusqu'à 5 000 € par personne jusqu'à 15 000 € par événement
Informations voyage et santé avant le départ	site web	site web
Conseil et informations médicales	par téléphone	par téléphone
Avance de caution pénale à l'étranger	jusqu'à 30 000 €	jusqu'à 30 000 €
Honoraires d'avocat à l'étranger	jusqu'à 3 000 €	jusqu'à 3 000 €

3 Soutien psychologique

Cette garantie permet au collaborateur d'exprimer les tensions accumulées après un moment professionnel délicat ou une situation extrême, afin de retrouver un meilleur équilibre.

	Tempo	Global
Territorialité	monde entier hors France métropolitaine	
Gestion de difficultés psychologiques personnelles ponctuelles	entretiens par téléphone avec un psychologue clinicien ou échange d'e-mails	entretiens par téléphone avec un psychologue clinicien ou échange d'e-mails
Gestion du stress professionnel		

4 Individuelle accident/invalidité

Cette garantie permet le versement au bénéficiaire désigné par le collaborateur d'un capital en cas de décès par accident ou le versement au collaborateur d'un capital en cas d'invalidité suite à accident.

	Tempo	Global
Territorialité	monde entier hors France métropolitaine et D.R.O.M.	monde entier hors France métropolitaine où le capital est limité à 50 000 €
Capital versé en cas de décès suite à accident caractérisé	100 000 € En cas d'attentat ou d'agression, ce capital est majoré de 50%	au choix de 0 à 300 000 € par tranche de 50 000 €. En cas d'attentat ou d'agression, ce capital est majoré de 50%
Capital versé en cas d'invalidité permanente totale suite à accident caractérisé (franchise relative de 20%)	jusqu'à 100 000 € versés proportionnellement au taux d'invalidité. En cas d'attentat ou d'agression, ce capital est majoré de 50%	au choix de 0 à 300 000 € par tranche de 50 000 €, versés proportionnellement au taux d'invalidité. En cas d'attentat ou d'agression, ce capital est majoré de 50%

5 Responsabilité civile vie privée

Cette garantie est essentielle car la garantie acquise en France cesse souvent ses effets lors du départ à l'étranger. La responsabilité d'un collaborateur peut se trouver engagée pour des montants extrêmement élevés, obligeant l'entreprise à intervenir si aucune garantie n'a été souscrite. Cette garantie est acquise **dans le cadre de la vie privée uniquement** pendant la durée du voyage et du séjour.

	Tempo	Global
Territorialité	monde entier hors France métropolitaine et D.R.O.M.	monde entier hors France métropolitaine
Dommages corporels	jusqu'à 4 600 000 €	jusqu'à 4 600 000 €
Dommages matériels et immatériels	jusqu'à 460 000 € dont 20% dédiés aux dommages immatériels	jusqu'à 460 000 € dont 20% dédiés aux dommages immatériels
Franchise sur les dommages matériels ou immatériels	franchise relative de 76 €	pas de franchise

6 Protection juridique

En cas de litige de la vie courante, cette garantie permet au collaborateur de bénéficier de conseils pour la gestion amiable du conflit et, le cas échéant, si cela devient nécessaire, d'obtenir la défense de ses intérêts devant les tribunaux.

	Tempo	Global
Territorialité	monde entier hors France métropolitaine et D.R.O.M.	monde entier
Litiges liés à des dommages corporels ou matériels	jusqu'à 3 100 €, seuil d'intervention de 228 €	jusqu'à 3 100 €, seuil d'intervention de 228 €

7 Assurance bagages

Cette garantie prend en charge le remboursement des effets personnels et professionnels en cas de perte, vol ou destruction.

	Tempo	Global
Territorialité	monde entier hors France métropolitaine et D.R.O.M.	monde entier
À l'occasion du voyage-séjour en cas de perte, vol, destruction suite à explosion, incendie, dégâts des eaux	jusqu'à 4 000 €	jusqu'à 4 000 €
Franchise	50 € par sinistre	50 € par sinistre
Garantie des objets précieux	limitée à 30% (soit 1 200 €)	limitée à 30% (soit 1 200 €)
Garantie des bagages professionnels	limitée à 50% (soit 2 000 €)	limitée à 50% (soit 2 000 €)
Retard supérieur à 24 heures pour la livraison des bagages, remboursement des achats de première nécessité	—	jusqu'à 600 € sur justificatifs

8 Prolongation de séjour pour retard aérien

Suite à un retard, un déroutement d'avion ou une annulation de vol, cette garantie assure la prise en charge des premiers frais engagés par le collaborateur.

	Tempo	Global
Territorialité	—	monde entier
Frais d'hébergement pour une durée de 2 nuits consécutives et de transfert A/R entre l'hôtel et l'aéroport	—	jusqu'à 2 nuits, maximum de 130 € par nuit + frais de taxi sur justificatif

Options sur APRIL Mission Global

Assistance au véhicule personnel et/ou de société (en Europe)

Si le véhicule de votre collaborateur est accidenté ou tombe en panne en Europe, nous prenons en charge le dépannage sans franchise kilométrique et fournissons un véhicule de remplacement. Nous l'assistons pour qu'un problème mécanique ne compromette pas sa mission.

	Global
Territorialité	Europe, y compris France métropolitaine
Dépannage/remorquage jusqu'au garage le plus proche du lieu de sinistre	jusqu'à 150 €
Retour au domicile ou poursuite du voyage si immobilisation du véhicule supérieure à 24h en France ou 72h à l'étranger	billet avion classe éco, train 1 ^{ère} classe ou véhicule de location
Attente pour réparations si immobilisation du véhicule inférieure à 24h en France ou 72h à l'étranger	en France 1 nuit d'hôtel, maximum 80 € à l'étranger 3 nuits d'hôtel, max 80 €/nuit
Envoi de pièces détachées non disponibles à l'étranger	expédition et avance du coût des pièces
Récupération du véhicule si immobilisation supérieure à 24h en France et 72h à l'étranger	billet aller simple avion classe éco ou train 1 ^{ère} classe
Véhicule de remplacement si immobilisation supérieure à 24h	mise à disposition d'un véhicule de remplacement

Extension de la couverture aux conjoints

Couverture élargie aux conjoints des collaborateurs avec des garanties et plafonds similaires.

Cotisation annuelle 2009 TTC et modalités

Pour APRIL Mission Global, nous nous engageons à vous donner une cotation sous de brefs délais.

	Tempo	Global
Type de carte remise au collaborateur	nominative	non-nominative
Durée	formule temporaire pour 3, 6, 9 ou 12 mois pour couvrir des séjours à l'étranger de 90 jours consécutifs maximum	abonnement annuel pour des séjours à l'étranger de 90 ou 180 jours consécutifs maximum
Cotisation	cotisation selon la durée choisie : 3 mois : 90 € par carte 6 mois : 110 € par carte 9 mois : 130 € par carte 12 mois : 150 € par carte	cotation sur demande selon : - durée de 90 ou 180 jours, - présence ou non de collaborateurs non affiliés à la Sécurité sociale française, - présence ou non de personnes non salariées de l'entreprise (mandataires sociaux, consultants, visiteurs, intérimaires, stagiaires), - choix ou non de l'option de couverture de l'ensemble des conjoints des collaborateurs, - rachat ou non de la franchise pour les frais médicaux, - niveau de l'individuelle accident/invalidité choisie, - souscription de la garantie optionnelle d'assistance au véhicule. Cotisation minimale par entreprise = 800 €

La carte APRIL Mission

■ Une carte à conserver en permanence

Le collaborateur en mission doit avoir cette carte dans son portefeuille au même titre que ses papiers d'identité. Cette carte est accompagnée d'un résumé des garanties.

■ Une carte nominative (Tempo) ou non nominative (Global)

Sur **APRIL Mission Tempo**, les cartes sont établies en nom propre pour chaque collaborateur amené à effectuer des missions à l'étranger pour le compte de l'entreprise. Les visiteurs, consultants, intérimaires et mandataires sociaux peuvent bénéficier de la garantie.

Sur **APRIL Mission Global**, les cartes sont établies au nom de l'entreprise. Les visiteurs, consultants, intérimaires, stagiaires et mandataires sociaux peuvent bénéficier de la garantie. Les conjoints des collaborateurs peuvent aussi être couverts en option.

- La transmission de protection sociale est facilitée : à la fin de chaque mission, la carte du collaborateur de retour peut immédiatement être transmise à une nouvelle personne de l'entreprise en partance pour une autre mission.
- Les formalités administratives sont simplifiées : les cartes peuvent être utilisées par n'importe quel collaborateur de l'entreprise. Il suffit pour l'entreprise de déclarer chaque année la liste de l'ensemble des collaborateurs et les personnes nouvellement recrutées en cours d'année.

■ Des numéros d'urgence indispensables

Inscrits sur la carte APRIL Mission, ces numéros sont à composer :

- lorsque le collaborateur souhaite une prise en charge de ses frais d'hospitalisation,
- pour tout événement de nature à provoquer l'intervention d'APRIL Mobilité Assistance (organisation d'un rapatriement sanitaire, assistance juridique, soutien psychologique...).

Un mode d'adhésion simplifié

■ Affiliation

Sur **APRIL Mission Tempo**, l'entreprise acquiert le nombre exact de cartes nominatives nécessaires aux collaborateurs qui prévoient de partir en missions pour 90 jours consécutifs maximum à l'étranger.

Sur **APRIL Mission Global**, l'entreprise acquiert le nombre de cartes nécessaires pour couvrir les collaborateurs qui partent en missions pour 90 ou 180 jours maximum à l'étranger. Pour réaliser une cotation, APRIL Mobilité doit disposer d'informations spécifiques que vous complèterez dans la demande ci-jointe.

Si l'extension aux visiteurs, consultants, intérimaires, stagiaires a été demandée, l'entreprise devra fournir avant chaque départ des justificatifs pour chaque mission : ordre de mission établi entre l'entreprise et le cabinet de consultants ou l'agence d'intérim, précisant les dates et la durée de la mission.

■ Émission du contrat

APRIL Mission Tempo

À réception de la demande de dossier de souscription ci-contre, un dossier est retourné à l'entreprise incluant :

- une demande d'adhésion pour l'entreprise,
- des bulletins individuels d'affiliation à faire compléter par chaque collaborateur à assurer,
- les conditions générales du contrat.

APRIL Mission Global

À réception de la demande de cotation, un dossier est retourné à l'entreprise incluant :

- une cotation et si accord de l'entreprise sur la cotation : une proposition de souscription pour l'entreprise qui devra être retournée accompagnée de la cotation signée par l'entreprise avec la mention « bon pour accord »,
- les conditions générales et les conditions particulières du contrat,
- un formulaire de désignation de bénéficiaire, à faire compléter et signer par chaque collaborateur susceptible d'être en mission, qui souhaiterait déroger à la clause légale de désignation de bénéficiaire.

■ Durée du contrat

APRIL Mission Tempo

Les garanties sont acquises **pour la durée souscrite : 3, 6, 9 ou 12 mois**, le contrat est renouvelable. L'entreprise peut souscrire cette formule pour des durées différentes selon les besoins spécifiques des salariés et renouveler le contrat lorsqu'il arrive à échéance et que le salarié est amené à se déplacer à nouveau à l'étranger.

APRIL Mission Global

1 an renouvelable par tacite reconduction, à la date anniversaire du contrat.

Les garanties cessent en cas de résiliation par l'entreprise adhérente ou par l'Association des Assurés d'APRIL à l'échéance annuelle, à la date anniversaire de prise d'effet des garanties, par lettre recommandée avec un préavis de 2 mois au moins.

Souscription

Afin de recevoir un dossier de souscription pour la formule Tempo ou une cotation pour la formule Global, indiquez vos coordonnées et complétez la partie concernant la formule souhaitée. Adressez-nous les éléments complétés et signés à :

Coordonnées d'APRIL Mobilité

- APRIL Mobilité - Adhésions Collectives - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE
- Téléphone : +33 (0)1 73 04 64 26 ■ Fax : +33 (0)1 73 02 93 70 ■ E-mail : deviscollectif@aprilmobilite.com
- Accès métro : M° Père Lachaise ou Saint-Maur - Lignes 2 et 3. Parkings : Alhambra ou Les Trois Bornes

Remarque

Certains pays ne sont pas couverts (liste disponible sur simple demande) et certaines activités professionnelles à risques ne peuvent être garanties, notamment le personnel sur les plates-formes pétrolières.

- Demande de dossier de souscription **APRIL Mission Tempo**
- Demande de cotation **APRIL Mission Global** (cotisation minimum : 800 €)

→ Coordonnées de l'Assureur-conseil (données obligatoires)

Raison sociale :

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur

Nom de l'assureur-conseil :

Prénom de l'assureur-conseil :

Numéro de la voie : Nature de la voie (av, rue, bvd, etc.) :

Nom de la voie :

Nom de la voie (suite) :

Code postal :

Commune :

Pays :

Téléphone : / / / / Fax : / / / /

E-mail :

Code APRIL Mobilité : |

→ Coordonnées de l'entreprise (données obligatoires)

Raison sociale :

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur

Nom du contact Entreprise :

Prénom du contact Entreprise :

Numéro de la voie : Nature de la voie (av, rue, bvd, etc.) :

Nom de la voie :

Nom de la voie (suite) :

Code postal :

Commune :

Pays :

Téléphone : / / / / Fax : / / / /

E-mail :

Activité de l'entreprise :

APRIL Mobilité à vos côtés

Spécialiste de l'assurance des personnes vivant hors de leur pays de nationalité, APRIL Mobilité conçoit des solutions d'assurances santé et prévoyance simples et innovantes pour les particuliers, les entreprises et indépendants. Elle s'adresse aussi bien aux voyageurs, expatriés, impatriés, salariés en mission qu'aux étudiants. Depuis plus de 30 ans, APRIL Mobilité (ex AIPS) s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une haute qualité de gestion.



Assurance individuelle et collective des expatriés, impatriés et voyageurs

www.aprilmobilite.com

APRIL, des solutions adaptées

APRIL propose des gammes de solutions complètes et diversifiées pour répondre aux besoins des particuliers, des professionnels et des entreprises, dans tous les domaines de l'assurance.

Pour en savoir plus sur nos solutions

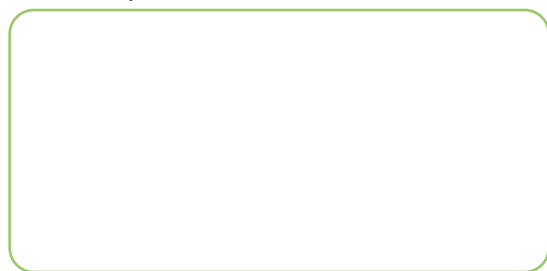
www.aprilgroup.com

APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

À sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de **2,5 millions d'assurés** qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux **3 200 collaborateurs et 72 sociétés du groupe**.

Pour en savoir plus, contactez votre assureur-conseil :



APRIL MOBILITÉ UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP

Siège social,

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE

Tél : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail : info@aprilmobilite.com - Internet : www.aprilmobilite.com

S.A. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727 - Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 008 000 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles - 61, rue Taitbout 75436 Paris cedex 09

